



# European Blockchain Sandbox - Rapport sur les meilleures pratiques (2023)

## 1<sup>er</sup> groupe, Résumé & Synthèse

## **Identification interne**

Numéro de contrat: CNECT/2021/OP/0019

Numéro VIGIE: CNECT-PN-2021-000018-EBP

### **COMMISSION EUROPEENNE**

Direction-Générale des réseaux de communication, du contenu et de la technologie.

Direction E — Future Networks

Unité E.3 — Next-Generation Internet

Contact: [CNECT-E3@ec.europa.eu](mailto:CNECT-E3@ec.europa.eu)

*Commission européenne  
B-1049 Brussels*

# **European Blockchain Sandbox - Rapport sur les meilleures pratiques (2023)**

## **1<sup>er</sup> groupe, Résumé & Synthèse**

**EUROPE DIRECT est un service d'aide pour les questions au sujet de l'union Européenne**

Numéro gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11

(\*): L'information donnée est gratuite, comme le sont la plupart des appels (bien que certains opérateurs, téléphones ou hôtels peuvent vous facturer)

### Notice Légale

Les informations et les points de vue énoncés dans la présente publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui peut être faite de l'information contenue dans ce document. (<http://www.europa.eu>).

---

PDF

ISBN 978-92-68-11622-7

doi: 10.2759/44697

KK-09-24-010-FR-N

---

Manuscrit complété en décembre 2023.

Édition 1<sup>ère</sup>

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne 2024

© Union européenne, 2024



Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur. (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

## TABLE DES MATIERES

1.	RESUME .....	6
2.	SYNTHESE .....	7
2.1	Objectifs et politiques .....	7
2.2	Processus de candidature et de sélection du premier groupe.....	7
2.3	La mise en relation avec les régulateurs/autorités pour le premier groupe .....	10
2.4	Réunions du dialogue réglementaire .....	11
2.5	Prochaines étapes .....	12

## 1. Résumé

Un consortium placé sous la direction du cabinet d'avocats Bird & Bird a été chargé par la Commission européenne de mettre en place et gérer l'European Blockchain Sandbox (« *bac à sable Blockchain européen* »), fournissant aux régulateurs, autorités de surveillance et innovateurs de la Blockchain, un cadre leur permettant de s'engager dans un dialogue réglementaire transfrontalier, d'identifier les obstacles d'un point de vue juridique et réglementaire dans un environnement sûr et confidentiel, et ainsi d'accroître la sécurité juridique pour les solutions technologiques décentralisées innovantes, en ce compris la Blockchain. L'initiative rassemble les régulateurs/autorités et les innovateurs dans tous les secteurs de l'industrie, permettant aux régulateurs et aux autorités d'améliorer leurs connaissances des technologies de pointe dans le domaine de la Blockchain et aux innovateurs d'améliorer leur compréhension des lois et réglementations pertinentes.

Ce rapport 2023 met l'accent sur l'organisation du bac à sable et les différentes étapes nécessaires à sa mise en place, en s'intéressant aux enseignements concernant l'organisation et le processus de candidature et de sélection, ainsi que la mise en relation avec les régulateurs et autorités de surveillance compétents, pour le premier groupe de 20 cas d'usage. Les premières expériences en matière de dialogue réglementaire transfrontalier sont abordées plus brièvement. Les enseignements et les meilleures pratiques identifiés au cours des dialogues pour le premier groupe seront présentés plus en détail dans le prochain rapport, qui sera publié après l'achèvement des dialogues pour le premier groupe.

*Les informations et les points de vue exposés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette étude.*

## 2. Synthèse

### 2.1 Objectifs et politiques

Le bac à sable réglementaire Blockchain pan-européen dédié aux cas d'usage innovants utilisant des technologies de registres distribués (« DLT ») est une initiative de la Commission européenne. L'objectif du projet est de fournir aux régulateurs, autorités de surveillance et innovateurs de la Blockchain, un cadre leur permettant d'engager un dialogue réglementaire, d'identifier les obstacles d'un point de vue juridique et réglementaire dans un environnement sûr et confidentiel, et ainsi d'accroître la sécurité juridique pour les solutions technologiques décentralisées innovantes, en ce compris la Blockchain. Le bac à sable permet aux régulateurs et aux autorités d'améliorer leurs connaissances des technologies de pointe dans le domaine de la Blockchain. Les conseils juridiques ainsi que l'expertise et les orientations en matière de réglementation sont apportés dans un environnement sûr et confidentiel. Les dialogues sont organisés entre les différents secteurs industriels et régions géographiques, ce qui facilitera l'identification et le partage des enseignements et meilleures pratiques, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté Blockchain de l'UE/EEE.

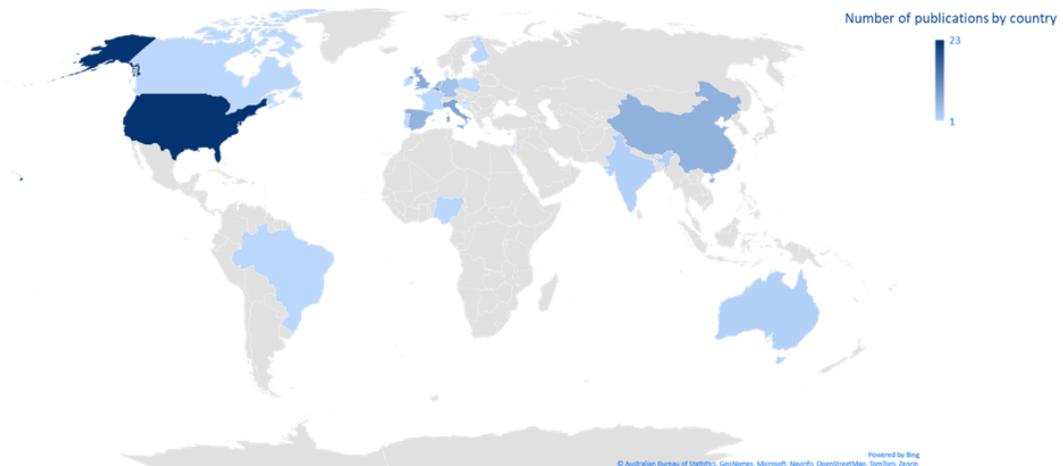
Cette initiative soutient chaque année 20 projets et a débuté en 2023. Le bac à sable est ouvert aux cas d'usage basés sur toute infrastructure Blockchain. Les cas d'usage de la Blockchain sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et de sélection publiés et sont mis en relation avec les régulateurs et autorités de supervision compétents.

Le bac à sable Blockchain pan-européen est mis en place et géré par un consortium constitué d'experts juridiques du cabinet d'avocats Bird & Bird et de sa branche conseil OXYGY, soutenus par des experts en Blockchain de la société Warren Brandeis et des concepteurs de sites Web de la société Spindox, qui ont été retenus par le biais d'un [appel d'offres ouvert](#) en 2022. Le processus de sélection est supervisé par un panel d'universitaires indépendants composé du professeur Roman Beck (IT-University, Copenhague), du professeur Soulla Louca (Université de Nicosie, Chypre) et du professeur Walter Blocher (Universités de Kassel et de Vienne).

Ce premier rapport sur les meilleures pratiques (2023) présentera le processus de candidature et de sélection, ainsi que la mise en relation avec les régulateurs et autorités de surveillance compétents, pour le premier groupe de 20 cas d'usage. Les premières expériences en matière de dialogue réglementaire seront abordées plus brièvement. Les enseignements et les meilleures pratiques identifiés au cours des dialogues pour le premier groupe seront présentés plus en détail dans le prochain rapport, qui sera publié après l'achèvement des dialogues pour le premier groupe.

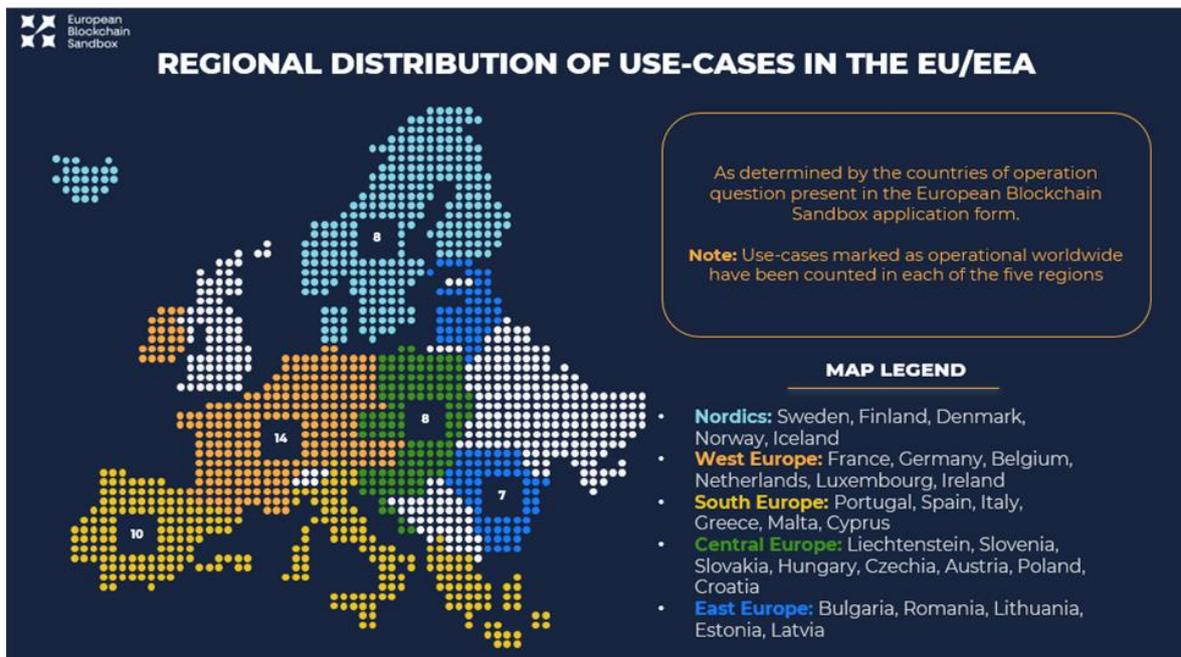
### 2.2 Processus de candidature et de sélection du premier groupe

Le bac à sable Blockchain européen a été officiellement lancé le 14 février 2023. Le bac à sable s'est avéré d'une grande actualité au cours de l'année de son lancement. À la fin de la période de candidature de deux mois, 87 demandes avaient été soumises par des entités publiques et privées de toutes les régions de l'UE/EEE. Le lancement du bac à sable réglementaire a attiré une attention considérable de la part des médias, ayant fait l'objet de plus de 120 publications dans le monde entier (en Europe, aux Amériques, en Inde, en Chine et au Moyen-Orient).

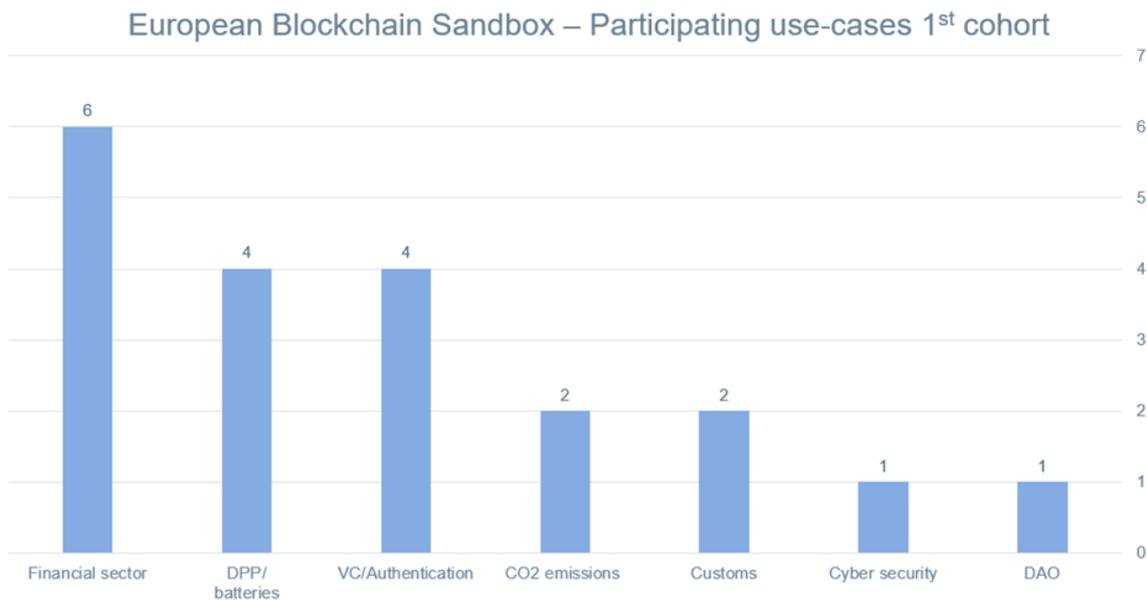


Après la phase de candidature, le premier groupe de cas d'usage a été sélectionné sur la base des critères de sélection publiés sur le [site web](#), par les spécialistes indépendants de la Blockchain, faisant partie du consortium. Ces critères comprennent la maturité de l'analyse de rentabilité, la pertinence juridique/règlementaire et la contribution aux priorités politiques plus larges de l'UE.

Le processus de sélection a été supervisé par un panel de trois universitaires indépendants spécialisés dans la Blockchain et issus de différentes universités européennes. Le cas d'usage EBSI Verifiable Credentials (i.e. Attestations Vérifiables EBSI) étant pré-qualifié, 19 cas d'usage ont été sélectionnés. Les cas d'usage du premier groupe proviennent de toutes les régions de l'UE/EEE et nombre d'entre eux ont une portée européenne.



En outre, les cas d'usage du premier groupe couvrent une variété d'applications intéressantes de nombreux secteurs industriels, dont le secteur financier, les passeports de produits numériques et la réglementation des batteries, les attestations/authentifications vérifiables, les émissions de CO<sub>2</sub>, les douanes, la cybersécurité et l'application d'Organisations Autonomes Décentralisées (DAO).



Sur la base du premier groupe, les dialogues réglementaires se concentrent sur les domaines réglementaires suivants (par ordre alphabétique) :

- La cybersécurité
- eIDAS/La réglementation sur l'identité numérique
- Les émissions de CO2 (SCEQE)
- La loi sur la gouvernance des données
- LCB/KYC (i.e. "Know Your Customer")
- La protection des données
- Les registres de commerce
- La réglementation douanière
- La réglementation du secteur financier
- La réglementation relative aux batteries et aux déchets de batteries
- Les réglementations spécifiques aux DLT (MiCA, régime pilote DLT)

En conclusion, le premier processus de candidature et de sélection du bac à sable Blockchain européen a révélé un intérêt significatif de la part des innovateurs de la Blockchain/DLT des secteurs public et privé dans toutes les régions de l'UE/EEE et couvrant un éventail de secteurs industriels et d'applications. La structure des critères d'éligibilité/de sélection et la sélection par des spécialistes indépendants de la Blockchain ainsi que la supervision par le panel d'experts universitaires indépendants ont bien fonctionné. Certains ajustements du processus de candidature et de sélection sont envisagés pour le second groupe, comme indiqué plus en détail dans le rapport complet sur les meilleures pratiques (2023).

## 2.3 La mise en relation avec les régulateurs/autorités pour le premier groupe

Le processus de mise en relation pour le premier groupe du bac à sable Blockchain européen était presque terminé à fin 2023. Avant de contacter les régulateurs/autorités, les lois et règlements pertinents ainsi que les points d'attention réglementaires pour les dialogues ont été déterminés pour chaque cas d'usage. Les régulateurs/autorités concernés ont ensuite été contactés, comme expliqué plus en détail au paragraphe 7 du rapport complet sur les meilleures pratiques (2023).

Cela s'est traduit par la participation de 40<sup>1</sup> régulateurs/autorités nationaux dans l'EEE à la fin du mois de décembre 2023. Selon l'état d'avancement du dialogue réglementaire pour les différents cas d'usage, d'autres régulateurs et autorités pourraient se joindre.



En conclusion, la mise en relation des régulateurs pour le premier groupe du bac à sable Blockchain européen a suscité un intérêt considérable de la part des régulateurs et des autorités, couvrant toutes les régions de l'UE/EEE. L'intérêt des régulateurs/autorités nationaux participants ne se limite pas à leur pays d'origine, en particulier dans les domaines pour lesquels la législation est harmonisée au niveau de l'UE. Le niveau d'intérêt manifesté par les cas d'usage et les régulateurs/autorités pour prendre part aux dialogues réglementaires du bac à sable Blockchain européen est équilibré dans la plupart des domaines réglementaires, à l'exception des cas d'usage relatifs aux passeports numériques de produits/batteries, pour lesquels les innovateurs de la Blockchain semblent être en avance sur la réglementation.

Les caractéristiques suivantes du bac à sable Blockchain européen ont généralement été considérées comme importantes par les régulateurs/autorités participants :

<sup>1</sup> Une liste complète des régulateurs qui ont accepté que leur participation soit publiée est accessible via l'hyperlien suivant : <https://ec.europa.eu/digital-building-blocks/sites/display/EBSISANDCOLLAB/Announcement+of+the+regulators+and+authorities+participating+in+the+first+cohort>.

- L'engagement relativement limité en termes de temps compte tenu de la capacité et de la charge de travail.
- Le fait que la participation au dialogue ne nécessite pas d'approbation réglementaire et ne permette pas de déroger aux lois et règlements existants.
- La sélection indépendante des cas d'usage participants sur la base de critères non-discriminatoires et transparents et supervisée par le panel d'experts universitaires.

De nombreux régulateurs et autorités qui n'ont pas pu participer aux dialogues du premier groupe ont exprimé le souhait de participer au second ou troisième groupe (en fonction des cas d'usage qui seront sélectionnés).

## 2.4 Réunions du dialogue réglementaire

Au moment de la publication de ce rapport sur les meilleures pratiques, les premières réunions du dialogue réglementaire ont été menées et d'autres ont été programmées. Les dialogues sont régis par le protocole de participation au bac à sable<sup>2</sup>. Le format de base des dialogues consiste en une session (facultative) avec les spécialistes indépendants de la Blockchain faisant partie du consortium pour les régulateurs/autorités participant à un dialogue donné et, deux réunions de dialogue réglementaire en ligne d'une heure et demie chacune, qui sont préparées et modérées par Bird & Bird.

Afin de garantir une utilisation efficace du temps pendant les réunions de dialogue, l'ordre du jour et les informations et documents pertinents sont mis à disposition avant les réunions de dialogue sur la plateforme sécurisée du projet (y compris des informations détaillées sur le cas d'usage). L'ordre du jour est préparé par les experts en réglementation de Bird & Bird en concertation avec le responsable du cas d'usage et les régulateurs/autorités participants. Les meilleures pratiques et les enseignements sont identifiés à la fin des réunions de dialogue, en concertation avec les participants. En fonction du cas d'usage et des domaines/compétences réglementaires, la participation des régulateurs/autorités peut être plus ou moins (pro-)active.. En moyenne, plus de trois régulateurs/autorités nationaux/de l'UE participent aux dialogues pour chaque cas d'usage (dépassant l'objectif de 1,5 régulateurs en moyenne par cas d'usage), couvrant tous les domaines réglementaires mentionnés ci-dessus pour le premier groupe. Les sujets réglementaires pour les six cas d'usage du secteur financier sont nombreux et couvrent, par exemple, les réglementations MiFID, paiements, LCB, MiCA et le régime pilote DLT. Dans certains cas, une combinaison de domaines réglementaires est pertinente et les régulateurs/autorités de différents domaines réglementaires sont impliqués.

Sur la base des premières expériences, le format de la phase de dialogue semble bien fonctionner étant donné que les dialogues du bac à sable Blockchain européen n'impliquent pas de tests réels ni d'approbation réglementaire. Une évaluation plus détaillée de l'efficacité et de l'efficacité du format des dialogues réglementaires sera réalisée après la conclusion des dialogues pour le premier groupe.

---

<sup>2</sup> Ce protocole est accessible via l'hyperlien suivant : <https://ec.europa.eu/digital-building-blocks/sites/download/attachments/634979024/Sandbox%20Protocol%20for%20Participation%20-%20FINAL%202023-02-13.pdf?version=1&modificationDate=1676320692356&api=v2>.

## 2.5 Prochaines étapes

Au cours du premier semestre 2024, les dialogues réglementaires pour le premier groupe se poursuivront et se concluront ; ils seront analysés plus en détail dans un rapport distinct sur les meilleures pratiques.

En parallèle, la procédure de candidature pour le second groupe débutera au premier trimestre 2024. Les dialogues réglementaires pour le second groupe devraient débuter au second semestre 2024. Les amendements récemment adoptés et les révisions en cours de la législation européenne existante ainsi que les propositions de nouvelles législations européennes (comme indiqué dans le rapport complet) soulignent la pertinence des dialogues réglementaires transfrontaliers. Les dialogues pour le second groupe pourraient tout à fait inclure des domaines réglementaires supplémentaires et nouveaux tels que la loi sur l'IA, la loi sur les données, le règlement eIDAS2 et la mise en œuvre de la réglementation ESG.

## GETTING IN TOUCH WITH THE EU

### In person

All over the European Union there are hundreds of Europe Direct information centres. You can find the address of the centre nearest you at: [https://europa.eu/european-union/contact\\_en](https://europa.eu/european-union/contact_en)

### On the phone or by email

Europe Direct is a service that answers your questions about the European Union. You can contact this service:

- by freephone: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certain operators may charge for these calls),
- at the following standard number: +32 22999696 or
- by email via: [https://europa.eu/european-union/contact\\_en](https://europa.eu/european-union/contact_en)

## FINDING INFORMATION ABOUT THE EU

### Online

Information about the European Union in all the official languages of the EU is available on the Europa website at: [https://europa.eu/european-union/index\\_en](https://europa.eu/european-union/index_en)

### EU publications

You can download or order free and priced EU publications at: <https://publications.europa.eu/en/publications>. Multiple copies of free publications may be obtained by contacting Europe Direct or your local information centre (see [https://europa.eu/european-union/contact\\_en](https://europa.eu/european-union/contact_en)).

### EU law and related documents

For access to legal information from the EU, including all EU law since 1952 in all the official language versions, go to EUR-Lex at: <http://eur-lex.europa.eu>

### Open data from the EU

The EU Open Data Portal (<http://data.europa.eu/euodp/en>) provides access to datasets from the EU. Data can be downloaded and reused for free, for both commercial and non-commercial purposes.

